

# TOUS LES ENFANTS ONT DES DROITS !

La France s'apprête à célébrer le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

## Droit à la scolarisation (article 28)

Et pourtant de nombreux jeunes sont aujourd'hui sans école, sans formation. En septembre, il manquait 1000 places en lycée, 300 à 400 en collège dans l'Académie. Et même pour la première fois, plusieurs dizaines d'enfants n'étaient pas affectés en école primaire !

## Droit à un logement, à vivre en famille (article 27)

Et pourtant plus de 130 élèves et leurs familles et plusieurs dizaines d'adolescents sans famille dorment dehors alors que des milliers de logements sont vides dans la Métropole Lyonnaise. En mettant fin à l'inconditionnalité et la continuité de l'hébergement, la Préfecture condamne les personnes à vivre dans la rue.

## Droit à une protection (article 22)

Et pourtant le Département et la Métropole dont la mission est d'assurer la protection des enfants en danger organisent le « tri » entre les jeunes « reconnus » mineurs et les autres condamnés à l'errance. Convoqués à la Police Aux Frontières, leur identité mise en cause, ils sont placés en garde à vue, se voient délivrer une OQFT par le Préfet, poursuivis en correctionnelle, menacés d'expulsion... **208 enfants ont été enfermés en Centre de Rétention Administrative en France métropolitaine en 2018.**

## Droit à des soins médicaux (article 24)

Et pourtant aux violences subies par nombre de jeunes dans leur parcours migratoire s'ajoute la précarité de leurs conditions de vie, celle des familles à la rue... Et tous ces enfants vont être particulièrement touchés par la décision du gouvernement de réduire l'accès aux soins.



# RASSEMBLEMENT

## mercredi 20 novembre à 18h

Place Louis Pradel – Métro Hôtel de Ville

à l'appel de RESF, Jamais Sans Toit, Collège Sans Frontières Maurice Scève



# UN TOIT, UNE ÉCOLE, DES PAPIERS POUR TOUS !

# TOUS LES ENFANTS ONT DES DROITS !

La France s'apprête à célébrer le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

## Droit à la scolarisation (article 28)

Et pourtant de nombreux jeunes sont aujourd'hui sans école, sans formation. En septembre, il manquait 1000 places en lycée, 300 à 400 en collège dans l'Académie. Et même pour la première fois, plusieurs dizaines d'enfants n'étaient pas affectés en école primaire !

## Droit à un logement, à vivre en famille (article 27)

Et pourtant plus de 130 élèves et leurs familles et plusieurs dizaines d'adolescents sans famille dorment dehors alors que des milliers de logements sont vides dans la Métropole Lyonnaise. En mettant fin à l'inconditionnalité et la continuité de l'hébergement, la Préfecture condamne les personnes à vivre dans la rue.

## Droit à une protection (article 22)

Et pourtant le Département et la Métropole dont la mission est d'assurer la protection des enfants en danger organisent le « tri » entre les jeunes « reconnus » mineurs et les autres condamnés à l'errance. Convoqués à la Police Aux Frontières, leur identité mise en cause, ils sont placés en garde à vue, se voient délivrer une OQFT par le Préfet, poursuivis en correctionnelle, menacés d'expulsion... **208 enfants ont été enfermés en Centre de Rétention Administrative en France métropolitaine en 2018.**

## Droit à des soins médicaux (article 24)

Et pourtant aux violences subies par nombre de jeunes dans leur parcours migratoire s'ajoute la précarité de leurs conditions de vie, celle des familles à la rue... Et tous ces enfants vont être particulièrement touchés par la décision du gouvernement de réduire l'accès aux soins.



Réseau Education Sans Frontières



# RASSEMBLEMENT

## mercredi 20 novembre à 18h

Place Louis Pradel – Métro Hôtel de Ville

à l'appel de RESF, Jamais Sans Toit, Collège Sans Frontières Maurice Scève



# UN TOIT, UNE ÉCOLE, DES PAPIERS POUR TOUS !